Rapport d'activités 2021

Il est arrivé ! Comme chaque année, le SE60 publie son rapport d'activités.

En plus de poursuivre nos engagements qui font notre cœur de métier, à savoir le service public de la distribution électrique par notre responsabilité d'autorité concédante, le SE60 accélère les actions liées à la transition énergétique.
Ces actions sont d'autant plus nécessaires aujourd'hui en raison de la crise du prix de l'énergie. La flambée des prix impacte les budgets de fonctionnement des collectivités.
Le coût de la non action devient de plus en plus élevé, il est urgent d'agir en investissant pour maîtriser ses consommations énergétiques et surtout les réduire.

Pour vous aider à y faire face et vous soutenir dans l'accélération des rénovations d'équipements et d'installations énergivores, le SE60 a revalorisé son barème d'aides en 2022.

Nous rappelons à nos membres qu'il est prévu dans l'article L5211-39 du Code général des Collectivités territoriales, que le rapport d'activités doit « faire l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués syndicaux sont entendus ».

Vous trouverez ci-contre le rapport d'activités 2021 et le modèle de délibération à nous faire parvenir avant le 1er décembre 2022.

Publié le 06 septembre 2022